

## Enseignement à distance à la formation générale des jeunes :

### La Fédération des établissements d'enseignement privés souhaite des balises

Montréal, 1<sup>er</sup> juin 2021 – À l'instar de la FPEP-CSQ, la Fédération des établissements d'enseignement privés souhaite que des balises soient mises en place pour encadrer l'enseignement à distance dans les écoles primaires et secondaires.

Tout comme la FPEP-CSQ, la FEPP considère que l'enseignement en classe doit être privilégié pour les jeunes. Toutefois, l'enseignement à distance doit être reconnu comme un moyen alternatif de favoriser la réussite scolaire dans certaines circonstances et pour certains cas. Comme le mentionnait le Conseil supérieur de l'éducation dans son [\*Mémoire dans le cadre du Rendez-vous pour la réussite éducative : l'éducation au-delà de la pandémie\*](#) (mars 2021), « de nouvelles modalités établies en contexte de pandémie sont à réinvestir, comme la poursuite de l'apprentissage à distance pour certains élèves à qui cette forme convient mieux et chez qui elle suscite l'engagement. »

La FEPP considère qu'il est grand temps que le Québec ajuste sa position, tout en fournissant des balises. Différentes études sérieuses réalisées ailleurs dans le monde ont permis d'identifier les avantages et les écueils de l'enseignement à distance pour les élèves de différents âges et fournissent l'information pertinente pour mettre en place ces balises.

Rappelons que le Québec est la seule province canadienne où les écoles ne peuvent offrir de la formation à distance aux jeunes, ce qui représente un obstacle à la réussite scolaire de certains élèves. Par exemple, actuellement, lorsqu'un élève est hospitalisé pour une longue période, il est pris en charge par le centre de service scolaire ou la commission scolaire de sa région, ce qui entraîne une rupture avec son école, ses enseignants et ses pairs.

L'enseignement à distance peut soutenir la persévérance scolaire d'élèves qui doivent s'absenter pour une longue période, par exemple de jeunes athlètes ou artistes qui doivent passer quelques mois hors de chez eux. Cela peut également accroître l'offre de services aux élèves ayant des défis particuliers, par exemple des élèves doués qui n'ont pas accès à certains enrichissements dans leur région, des élèves qui souhaitent apprendre une 3<sup>e</sup> langue qui n'est pas enseignée à leur école, etc.

Par ailleurs, dans un contexte où d'autres pandémies ou événements exceptionnels sont possibles (fermeture imprévue d'un pont, verglas, inondations, etc.), tout doit être mis en œuvre pour assurer la continuité de l'année scolaire et tous les efforts nécessaires doivent être déployés pour assurer la continuité des services éducatifs auprès des élèves. L'enseignement à distance offre une avenue qu'on ne peut ignorer dans une perspective d'amener tous les élèves à la réussite, en tout temps.

## À propos de la Fédération des établissements d'enseignement privés

La Fédération est un organisme à but non lucratif qui regroupe 140 écoles secondaires, 112 écoles préscolaires-primaires et 12 écoles spécialisées en adaptation scolaire. Ces écoles autonomes sont fréquentées par plus de 122 000 élèves répartis sur le territoire québécois. La Fédération est un centre de services qui offre à ses membres un vaste choix de formations, des services-conseils et des services d'achats groupés. Pour en savoir plus, consultez les sites : [ecolespriveesquebec.ca](http://ecolespriveesquebec.ca) et <https://www.feep.qc.ca/>

## Pour information et demande d'entrevue

Geneviève Beauvais

Tél. : 514 381-8891, poste 238

Cell. : 514 216-5847

[beauvaisg@feep.qc.ca](mailto:beauvaisg@feep.qc.ca)